



**RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)**  
**REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN**  
**NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK**

Membre de la  
**fidh**

## **NEWS RELEASE**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CONTACTER** : **Marie Rosy Kesner AUGUSTE DUCENA**  
**PHONE** : **(509)2940-1222 / 3755-9591 / 3463-4192**  
**Cell** : **(509) 3782-2897**

---

#### **Dispersion d'un sit-in devant le *Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique* : Le RNDDH condamne l'usage abusif de la force par les agents de la PNH**

---

1. Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a appris avec consternation qu'un sit-in organisé le 29 juin 2020, devant les locaux du *Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique*, par *Nou Pap Dòmi* (NPD), a été dispersé avec violence par des agents de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH).

2. Le RNDDH, qui est arrivé sur les lieux quelque temps après que des tubes de gaz lacrymogène eurent été lancés en direction des manifestants-tes, a pu constater la présence de pas moins de trois (3) unités spécialisées de la PNH, savoir l'*Unité Départementale de Maintien d'Ordre* (UDMO), le *Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre* (CIMO) et la *Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale* (BOID).

3. Selon des informations recueillies sur place et relayées sur les ondes de plusieurs médias, environ dix (10) tubes de gaz lacrymogène ont été lancés en direction des manifestants-tes.

4. Le RNDDH rappelle que ce sit-in avait été lancé par *Nou Pap Dòmi* (NPD) pour dénoncer la banalisation de la vie en Haïti, compte tenu de la situation sécuritaire précaire. En effet, les mois de mai et de juin 2020 ont été des plus éprouvants pour la population haïtienne, avec des assassinats enregistrés un peu partout dans le pays. Les cas suivants peuvent être cités en exemple :

- Maxo SAUVEUR, un cadre de la *Direction Générale des Impôts* (DGI) a été assassiné le 8 mai 2020, à la rue Rivière, à *Port-au-Prince* ;
- Uberman LUBIN alias Biggy, a été assassiné dans la soirée du 13 mai 2020 à la rue Capois, à *Port-au-Prince*. Il était un rappeur ;
- Jean Gana JOSEPH a été assassiné le 16 mai 2020 à *Cité Soleil*. Il était un militant politique ;
- Daniel JOSEPH a été assassiné le 20 mai 2020 non loin de l'ancienne piste de l'aviation. Il était inspecteur principal de police ;
- Trente-quatre (34) personnes ont été assassinées les 23, 24, 25, 26 et 27 mai 2020, à *Cité Soleil*, *La Saline*, *Nan Tokyo* et *Chancerelles*, avec la complicité des autorités au pouvoir ;
- Wismick ARISTIL a été assassiné le 31 mai 2020 à *Cité Soleil*. Il était un agent de la PNH ;

- Quatre (4) personnes ont été assassinées dans la soirée du 6 juin 2020 à Boden, Péguy-ville, dont trois (3) femmes ;
- Joseph LAROUSSE a été enlevé puis assassiné au Cap-Haïtien. Son cadavre a été découvert le 10 juin 2020 sur la chaussée. Joseph LAROUSSE était un agent de la PNH ;
- Farah Martine LHERISSON et Lavoisier LAMOTHE, deux (2) conjoints ont été assassinés le 15 juin 2020 à Péguy-ville dans leur résidence, par des individus armés ; Farah Martine LHERISSON était directrice du Collège Saint Léonard ;
- Manoune REGI, une mineure de quatorze (14) ans, qui vivait dans les rues au Cap-Haïtien, a été assassinée le 19 juin 2020. Elle a été assassinée par un agent de sécurité ;
- Fritzgérald CERISIER a été assassiné dans le quartier de Sans Fil le 19 juin 2020. Il était substitut commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance de Port-au-Prince ;
- Sébastien PETIT et Nancy DORLEANS, deux (2) danseurs sont portés disparus le 23 juin 2020. Leurs corps calcinés ont été découverts deux (2) jours plus tard, soit le 25 juin 2020, sur une pile d'immondices, non loin de La Fourchette Restaurant, sis au Boulevard 15 octobre, Tabarre ;
- Blackson EXIME, a été assassiné dans la nuit du 26 au 27 juin 2020, au centre-ville des Gonaïves, alors qu'il participait à une ambiance Atè Plat. Il était un disc-jockey connu sous le nom de DJ Kabwa ;
- Norvella BELLAMY et Daphney FILS-AIME, deux (2) conjoints ont été assassinés dans leur résidence, dans la nuit du 27 au 28 juin 2020, à Delmas 75 ;
- Richma ainsi connu a été assassiné dans la soirée du 28 juin 2020 à Canapé-vert.

5. Ainsi, cinquante-quatre (54) personnes au moins ont été assassinées durant les seuls mois de mai et de juin 2020. Il s'agit là d'une situation préoccupante qui exige l'organisation de mouvements de protestation par la population haïtienne, victime chaque jour d'actes attentatoires à sa vie. Sit-in, marches, manifestations, rapports de dénonciation sont autant d'outils de protestation à la portée des citoyens-nes pour exiger le respect de leurs droits fondamentaux.

6. Le RNDDH constate que de jour en jour, les vellétés totalitaires de ce gouvernement de facto se précisent : entraver la jouissance des libertés d'expression et de réunion, c'est prouver si besoin en était, que le pays a basculé irrémédiablement dans la dictature. Or, alors que le pouvoir en place empêche à la population de manifester pacifiquement, des bandits armés, bénéficiant de sa bénédiction, défilent partout dans le pays et attaquent des quartiers défavorisés, alourdissant encore plus les pertes en vies humaines.

7. Le RNDDH rappelle que les libertés d'expression et de réunion sont garanties par la Constitution Haïtienne en ses 28 et 31 qui stipulent respectivement « Tout haïtien a le droit d'exprimer librement ses opinions, en toute matière par la voie qu'il choisit » ; « La liberté d'association et de réunion sans armes à des fins politiques, économiques, sociales, culturelles ou à toutes autres fins pacifiques, est garantie ». Ces libertés constituent des acquis et ne peuvent être foulées au pied par des apprentis dictateurs qui tiennent à tout prix à instrumentaliser l'institution policière.

8. Le RNDDH condamne l'usage abusif de la force par les agents de la PNH et encourage le Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN) à passer les instructions formelles pour le rétablissement d'un climat sécuritaire dans le pays. De plus, le RNDDH recommande aux autorités étatiques de tout mettre en œuvre pour le respect des droits et libertés fondamentaux du peuple haïtien, consacrés par la Constitution du pays.

Port-au-Prince, le 29 juin 2020

---

Dispersion d'un sit-in devant le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique : Le RNDDH condamne l'usage abusif de la force par les agents de la PNH